

**PLANNING MENSUEL**

Identité de l'enfant					
Nom : .....			Prénom : .....		
Ecole : .....			Classe : .....		
Instituteur : .....					
<b>JUIN 2026 Mensuel</b>					
JOUR	PERISCOLAIRE DU MATIN	CANTINE*	PERISCOLAIRE DU SOIR	ALSH DU MERCREDI	
				MATIN <small>Arrivé des enfants 8h30 - 9h00</small>	APRES-MIDI <small>Arrivé des enfants 13h30</small>
<small>*Repas tirés du sac le Mercredi</small>					
LUNDI	01				
MARDI	02				
MERCREDI	03		Fermé		
JEUDI	04				
VENDREDI	05				
LUNDI	08				
MARDI	09				
MERCREDI	10				
JEUDI	11				
VENDREDI	12				
LUNDI	15				
MARDI	16				
MERCREDI	17				
JEUDI	18				
VENDREDI	19				
LUNDI	22				
MARDI	23				
MERCREDI	24				
JEUDI	25				
VENDREDI	26				

**Nota :**

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil du périscolaire ou téléchargeable sur le site de la Commune.

Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant.

Toutes les cases cochées sont facturées (Article 3-3 du règlement intérieur).

Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 2-1 du règlement intérieur).

Remarques éventuelles :

**Le paiement ne s'effectue pas au dépôt de planning. Vous devez attendre l'avis des sommes à payer envoyé par courrier par la trésorerie pour régler votre facture par Carte Bancaire, Virement Bancaire, Chèque ou Espèces selon les modalités précisées dans le courrier.**

Date :  
Signature des parents :

Document à remettre jusqu'au :

**Jeudi 28 Mai 2026\***

**\*Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel)**

A rendre à l'accueil du service Enfance Jeunesse ( Article 2-2 du règlement intérieur).